

Conditions de participation à la XX^{ème} édition d'APERTI

Délai d'inscription

9 janvier 2026

Apertistes

Sont invité.es en tant qu'apertistes toutes personnes ayant déjà participé à Aperti, ayant maintenu leur cotisation de membre à jour, faisant partie de la scène artistique de Lausanne et environs et ayant une démarche personnelle et professionnelle dans les domaines suivants : peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, installation, vidéo. (Ne sont pas inclus: artisanat, arts graphiques, bijouterie, poterie, stylisme, design, graphisme, architecture ...).

Par son inscription, l'artiste s'engage à :

- ouvrir les portes de son atelier aux dates et aux heures fixées lors de la manifestation
- accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles
- communiquer activement sa participation aux portes ouvertes à son propre réseau

« Lausanne et environs » est défini comme étant la ville de Lausanne, Pully, Lutry, Renens, Chavannes sur Renens, Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Crissier et Prilly.

Demande de candidature

Les artistes n'ayant jamais participé à Aperti sont tenu.es de déposer une demande de candidature accompagnée d'un dossier représentatif de leur travail. La candidature doit inclure 10 images, une image de l'atelier, un CV artistique (expositions, prix, formation artistique), une description de la démarche artistique, un lien vers le site web, etc. Tout dossier incomplet sera refusé.

Après consultation de la candidature, le comité de l'association APERTI se réserve le droit de refuser les inscriptions ne correspondant pas à ses critères.

Toute contestation de décision et/ou demande de justification ne seront pas prises en compte par le comité d'Aperti. En cas de refus de dossier, le candidat peut se représenter après 2 ans.

Artistes invité.es

Chaque artiste membre peut inviter un artiste. L'artiste invité.e est soumis aux mêmes conditions que lors d'une nouvelle inscription et doit soumettre un dossier de candidature.

Inscription

L'inscription est individuelle ; chaque membre d'un atelier collectif s'inscrit donc personnellement.

L'inscription se fait via le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site internet

www.aperti.ch.

Cotisation

1) La **cotisation annuelle** est fixée à 30.- par année pour tous les membres de l'association APERTI. Cette cotisation permet à l'Association de disposer d'un modeste fonds de ressources financières garantissant sa survie. De plus, faire partie de l'association APERTI vous donne les avantages suivants :

a) Inscription de votre nom sur la page « membres » sur le site d'Aperti avec vos coordonnées de contact (site web, téléphone, adresse de l'atelier, selon votre choix)

b) Le droit de participer à Aperti sans devoir soumettre une nouvelle fois sa candidature pour évaluation par le comité

c) Qualité de membre de l'Association (participation aux assemblées générales, à la vie associative d'Aperti, aux événements organisés par Aperti, même si vous n'ouvrez pas votre atelier)

d) Promotion de vos activités artistiques via facebook et instagram (si vous les transmettez à Aperti)

2) La participation au week-end des portes ouvertes est, quant à elle, fixée à CHF 75.-. (c'est-à-dire la cotisation de CHF 30.- + la participation de CHF 45.-). **Une réduction de tarif est effectuée pour les nouveaux membres les deux premières années.** La cotisation reste à CHF 30.- mais la participation est de CHF 20.-, au lieu de CHF 45.-

Ceci vous donne droit à tous les avantages nommés au point 1. Avec en plus:

- a) Matériel de communication : petites affiches, dépliants et ballons
- b) Page artiste sur aperti.ch avec un lien vers votre site web
- c) Promotion de votre atelier/votre travail sur Facebook et Instagram en amont de la manifestation et après la manifestation
- d) Invitation à participer à tout projet mis en place par l'association Aperti
- e) Communication sur la manifestation via la presse et la radio

3) Tout invité dont la candidature a été acceptée par le comité, devient membre de l'association et verse, de facto, CHF 75.- (cotisation annuelle de CHF 30.- plus 45.- de frais de participation). Les invités ont droit aux mêmes avantages que les membres.

La cotisation est à verser sur le compte postal Compte postal QR: CH56 0900 0000 1755 6845 9

Un membre qui cesse de verser sa cotisation annuelle de CHF 30.- durant deux ans est exclu de l'association. Il devra donc soumettre une nouvelle candidature au comité d'APERTI s'il souhaite participer au week-end des portes ouvertes.

En cas de non ouverture de l'atelier

Si en cas de force majeure (p.ex. maladie), l'ouverture de l'atelier n'est pas possible « le jour J », l'artiste est tenu d'informer Aperti au plus vite pour mettre à jour le site. En cas de non-ouverture en l'absence de raison majeure, le comité s'autorise le droit de reconsidérer une future inscription.

En cas de ventes durant le week-end

L'Association renonce à exiger une commission sur les ventes réalisées durant les portes ouvertes, mais accepte avec plaisir un don.